

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 43/2192 :

Attribution de subvention à l'association LALANBIK- Centre de Développement Chorégraphique National océan Indien pour l'année 2025

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



Accusé de réception en préfecture
974-215740164-20251217-43-2192-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION

Affaire n°43/2192 : Attribution de subvention à l'association LALANBIK - Centre de Développement Chorégraphique National océan Indien pour l'année 2025.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que l'association LALANBIK – Centre de Développement Chorégraphique National Océan Indien, basée au Théâtre de Pierrefonds, a récemment obtenu la labellisation du Ministère de la Culture en tant que CDCN, officialisée en 2025.

Cette reconnaissance nationale vient saluer le travail mené depuis plusieurs années par LALANBIK en faveur du développement de la création chorégraphique contemporaine à La Réunion et dans la zone Océan Indien.

Elle implique cependant une amplification des missions, notamment :

- l'accueil et l'accompagnement de nouveaux artistes et compagnies en résidence,
- la mise en œuvre d'une programmation élargie à l'échelle régionale et internationale,
- le développement de nouvelles actions de médiation culturelle et de formation auprès des publics.

Dans ce contexte, et afin de permettre à la structure de répondre aux exigences du cahier des charges du label CDCN (augmentation du volume d'activités, structuration renforcée de l'équipe, cofinancements à mobiliser), l'association sollicite pour l'exercice 2025 une subvention d'un montant de 70 000 €, contre 50 000 € les années précédentes.

Cette évolution correspond à une volonté partagée de la Ville de Saint-Pierre de soutenir la montée en puissance de cette structure d'excellence implantée sur son territoire, en cohérence avec la stratégie municipale de valorisation du patrimoine chorégraphique vivant et de rayonnement culturel.

CONSIDERANT :

- que le bénéficiaire est titulaire du label « Centre de développement chorégraphique national »,
- la volonté de la Ville de soutenir activement la structuration de la filière danse sur son territoire, en partenariat avec les acteurs engagés ;
- la demande d'aide financière présentée par l'association au titre de l'exercice budgétaire 2025;

Le financement de cette action à hauteur de **70 000 €** sera effectué sur **la ligne budgétaire 2025** des affaires culturelles : Subventions aux associations – Imputation : 028 65748 25 Culture : RE25000088

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'attribution de subvention de 70 000 € à l'association LALANBIK – Centre de Développement Chorégraphique National Océan Indien**
- **D'APPROUVER la convention entre la Commune de Saint-Pierre et l'association**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.**

(Signature)

P/EXTRAIT COMPLÉTÉ
LE MAIRE

ACCUSÉ de réception en préfecture
974219740164-20251217-43-2192-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

David LORION